



Gemeng Noumer

## CONVOCATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 18 janvier 2023 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation d'un règlement de circulation à caractère temporaire : Kierchestrooss à Schrondweiler
2. Avis au sujet du projet de Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023)

Nommern, le 11 janvier 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre  
Franco CAMPANA

